



CHARTRE de développement durable

Les 7 engagements

pour faire de Séché Environnement un catalyseur de la dynamique du développement durable pour ses salariés, ses actionnaires, ses riverains et ses partenaires commerciaux.



Séché Environnement s'engage à :

- 1 faire de la protection de l'environnement, de la santé humaine et de la responsabilité à l'égard des personnes, les conditions de sa pérennité.
- 2 promouvoir, à l'intérieur de ses établissements, une véritable attitude de développement durable, impliquant la primauté du dialogue social, la sensibilisation et la formation de son personnel au développement durable et une organisation interne en relation avec cet objectif.
- 3 agir en ambassadeur du développement durable auprès de ses clients et de ses fournisseurs, afin de promouvoir, dans les modes de production comme dans les modes de consommation, un développement durable.
- 4 se comporter en entreprise citoyenne et responsable menant une politique de transparence, d'amélioration continue et de concertation, intégrant les attentes légitimes des parties prenantes, en étant à l'écoute des évolutions de la société.
- 5 contribuer à la recherche et à privilégier le développement de filières de traitement de déchets eco-efficaces et toujours plus sûres en termes d'impact sur la santé et l'environnement.
- 6 respecter et même à anticiper les réglementations en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement, en appliquant les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable.
- 7 faire de son comportement éthique et respectueux des lois et conventions internationales en vigueur la règle fondamentale de ses démarches commerciales.

*Joël Séché,
Président-Directeur Général
Janvier 2017*